

**COMPTE RENDU DE LA 2^{ème} SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2001**

Le 30 mars 2001 sur convocation régulière du Maire en date du 23 mars 2001, le Conseil Municipal s'est réuni salle Frédéric Bataille, sous la présidence de Monsieur Daniel JEANNEY, Maire en exercice. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

Tous les conseillers sont présents, à l'exception de :

Mademoiselle ZIANE	pouvoir à Madame CHAPUT
Madame DESLOGES	pouvoir à Monsieur JEANNEY

Désignation du secrétaire de séance

Madame VILMINOT Aline est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la séance du 17 mars 2001

Monsieur JEANNEY :

- explique qu'il y a lieu de compléter l'ordre du tableau du conseil municipal par l'adjonction de Monsieur Abdelhafid MANSOUR, excusé lors de cette séance.
- confirme à Monsieur GRILLON qu'il sera procédé à l'insertion de sa remarque qu'il avait émise, à savoir qu'au sein de l'exécutif municipal, la parité n'a pas été totalement réalisée.

Vote : 26 pour
3 abstentions

**1 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU
FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS**

Monsieur le Maire :

- propose à l'assemblée le projet de règlement intérieur du conseil municipal et du fonctionnement des commissions.

Madame GUICHON :

- souhaite obtenir des précisions quant à l'article 4 du règlement des commissions.

Monsieur le Maire :

- répond que les membres extérieurs peuvent faire partie d'autant de commissions qu'ils le désirent.

Monsieur CUGNEZ :

- pour faire suite à l'article 16 dudit règlement, demande que les comptes-rendus de commission soient rédigés régulièrement et numérotés ; précise que dans le précédent mandat certaines commissions n'ont pas fait du tout de compte-rendu.

Monsieur LIRIA :

- demande si tous les conseillers reçoivent tous les comptes-rendus des commissions.

Monsieur le Maire :

- confirme l'envoi et propose de passer au vote.

Règlement intérieur du conseil municipal

Vote : 28 pour
 1 abstention

Règlement intérieur des commissions

Vote : 28 pour
 1 abstention

2 – DÉSIGNATION DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire :

- propose de désigner trois conseillers délégués qui seront rattachés respectivement au premier adjoint pour ce qui est de la vie associative, au troisième adjoint chargé des affaires sociales, plus particulièrement en matière d'attribution de logements et au sixième adjoint pour ce qui concerne l'information, la communication et la culture.
- rappelle que le rôle d'un conseiller délégué est d'épauler l'adjoint auquel il est rattaché, ce qui exige une grande disponibilité.
- fait un appel à candidatures pour la désignation des délégués.

Monsieur LIRIA :

- demande s'il envisage de laisser une place à un membre de l'opposition. Dans le cas contraire, ces derniers ne participeront pas au vote.

Monsieur TROSSAT :

- explique que la commission aux affaires sociales n'a pas été renouvelée car on appelle les membres faisant partie de cette commission au maximum deux fois par an : la première pour aider à distribuer les colis de fin d'année et la seconde fois pour l'organisation du banquet des anciens.
- estime qu'il est inutile de créer une commission pour ne faire que cela. Il est préférable de constituer un conseil d'administration du CCAS de 10 membres, incluant les personnes désignées par les associations caritatives.

Monsieur LIRIA :

- demande quelle place sera donnée à l'opposition dans ce groupe de 10.

Monsieur TROSSAT :

- répond que cela seront appliquées les règles déterminant la constitution du conseil d'administration.

Délégué chargé de la vie associative

Candidat : Monsieur SUBILOTTE

Vote : 22 pour
7 refus de vote

Délégué chargé des Affaires sociales et plus particulièrement du logement

Candidat : Monsieur MUNZENMEYER

Vote : 22 pour
7 refus de vote

Délégué chargé de la communication et de la culture

Candidat : Madame COUR

Vote : 22 pour
7 refus de vote

A 20 h, Monsieur SOMMER demande une suspension de séance pour le groupe majoritaire. La séance reprend à 20 h 25.

3 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À LA CAPM, CCAS, TRAME, AOE, CAJSL, SYNDICAT DU GAZ, TÉLÉDIS 2000, PRÉVENTION ROUTIÈRE, CA DU CES, CA DU LP ET ÉCOLES

Monsieur le Maire :

- explique que, conformément à l'article 5 modifié de l'arrêté préfectoral 6214 du 28 octobre 1999 et à l'article L 5211-7 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à ***l'élection de trois conseillers délégués titulaires et d'un suppléant à la CAPM.***

Monsieur GRILLON :

- demande pourquoi la proportionnelle ne pourrait pas être introduite lors de la désignation des délégués de la commune à la CAPM, comme cela se pratique dans les conseils municipaux.
- rappelle qu'au cours du précédent mandat les délégués étaient des adjoints et propose de donner cette délégation à des personnes non adjoints, impliquant ainsi d'autres conseillers dans la vie de la commune, sachant qu'il existe des communes dans le Pays de Montbéliard qui agissent ainsi.
- propose sa candidature.

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures.

Candidats aux postes de délégués titulaires à la CAPM

Monsieur SOMMER
Monsieur JEANNEY
Monsieur CONTEJEAN
Monsieur GRILLON

Conseillers délégués titulaires

• *Election du premier délégué*

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Monsieur JEANNEY :	22 voix
Monsieur GRILLON :	7 voix

Monsieur JEANNEY est élu délégué à la CAPM.

Monsieur LIRIA :

- demande comment Monsieur JEANNEY a fait pour être vice-président à la CAPM.

Monsieur le Maire :

- répond que cela s'applique dans la plupart des communautés car il s'agit de respecter avant tout la représentativité des communes.

• *Election du deuxième délégué*

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Monsieur SOMMER	22 voix
Monsieur GRILLON	7 voix

Monsieur SOMMER est élu délégué à la CAPM

• *Election du troisième délégué*

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Monsieur CONTEJEAN	22 voix
Monsieur GRILLON	7 voix

Monsieur CONTEJEAN est élu délégué à la CAPM.

Conseiller délégué suppléant

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Monsieur MUNZENMEYER	22 voix
Monsieur GRILLON	7 voix

Monsieur MUNZENMEYER est élu délégué suppléant à la CAPM.

Monsieur le Maire :

- explique que conformément au décret du 6 mai 1995, il convient de procéder à l'élection de ***cinq représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.***
- rappelle à l'assemblée qu'il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il n'y a pas de suppléant. La liste se compose de quatre élus de la majorité et d'un élu de l'opposition.

A 20 h 50 Madame BATTAGLIA demande une suspension de séance. Cette dernière reprend à 21 h.

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Liste n° 1

Monsieur TROSSAT
Madame DESLOGES
Madame JACQUEMAIN
Madame DE MELO
Monsieur MUNZENMEYER

Liste n° 2

Madame BATTAGLIA
Monsieur LIRIA
Monsieur GRILLON
Monsieur CUGNEZ
Madame DAVIAS

Sont élus avec 22 voix :

Monsieur TROSSAT
Madame DESLOGES
Madame JACQUEMAIN
Madame DE MELO

Est élue avec 7 voix :

Madame BATTAGLIA

Monsieur le Maire :

- propose de désigner à main levée les **délégués aux divers organismes suivants :**

Désignation de 5 délégués à TRAME

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Madame CHAPUT
Mademoiselle ZIANE
Monsieur GRARADJI
Madame PEREIRA
Madame GUICHON

Vote : Unanimité

Désignation des 4 délégués AOE

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Madame CHAPUT
Monsieur MUNNIER
Madame VILMINOT
Monsieur LIRIA

Vote : Unanimité

Désignation de 4 délégués au CAJSL

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Monsieur SOMMER
Monsieur SUBILOTTE
Monsieur MANSOUR
Monsieur GRILLON

Vote : Unanimité

Désignation de 2 délégués au Syndicat du gaz

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Monsieur MUNZENMEYER
Monsieur MIGUEL

Vote : Unanimité

Désignation de 3 délégués au Syndicat Télédis 2000

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Monsieur JEANNEY
Monsieur REBOURCET
Monsieur GRILLON

Vote : Unanimité

Désignation de 2 délégués au Syndicat Union de Franche-Comté

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Monsieur MUNZENMEYER
Monsieur CONTEJEAN

Vote : 22 pour
5 contre
2 abstentions

Désignation d'un délégué à la Prévention routière

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Monsieur CONTEJEAN	22 voix
Madame BATTAGLIA	7 voix

Désignation de 2 délégués au Conseil d'Administration du CES

- *Délégué titulaire*

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Monsieur MUNNIER	22 voix
Madame GUICHON	7 voix

- *Délégué suppléant*

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Madame DE MELO	22 pour
	7 abstentions

Désignation de 2 délégués au Conseil d'Administration du LP

- *Délégué titulaire*

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Monsieur MUNNIER	22 voix
Monsieur GRILLON	7 voix

- *Délégué suppléant*

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Madame RECEVEUR MARCHAL	22 pour
	7 abstentions

Désignation de 2 délégués aux Ecoles élémentaire et maternelle Pergaud

- *Délégué titulaire*

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Monsieur GRARADJI	22 pour
	7 abstentions

- *Délégué suppléant*

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Monsieur CONTEJEAN	22 pour
	7 abstentions

Désignation de 2 délégués aux Ecoles élémentaire et maternelle Fort-lachaux

- *Délégué titulaire*

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Madame VILMINOT	22 voix
Madame DAVIAS	7 voix

- *Délégué suppléant*

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Madame DE MELO	22 pour
	7 abstentions

Désignation de 2 délégués aux Ecoles élémentaire et maternelle Curie

- *Délégué titulaire*

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Monsieur MANSOUR	22 voix
Monsieur MIGUEL	7 voix

- *Délégué suppléant*

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Mademoiselle ZIANE	22 pour
	7 abstentions

Désignation de 2 délégués aux Ecoles élémentaire et maternelle Bataille

- *Délégué titulaire*

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Madame PEREIRA	22 pour
	7 abstentions

- *Délégué suppléant*

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Madame PEREIRA
Monsieur MANGEONJEAN
Monsieur CONTEJEAN

Est élu avec 7 voix :

Monsieur CUGNEZ

Désignation des membres suppléants

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Liste n° 1

Monsieur TROSSAT
Madame CHAMBREY
Monsieur MUNNIER
Monsieur GRARADJI
Monsieur MANSOUR

Liste n° 2

Monsieur GRILLON
Madame DAVIAS
Madame BATTAGLIA
Monsieur MIGUEL
Monsieur LIRIA

Sont élus avec 22 voix :

Monsieur TROSSAT
Madame CHAMBREY
Monsieur MUNNIER
Monsieur GRARADJI

Est élu avec 7 voix :

Monsieur GRILLON

5 – FORMATION DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire :

- propose de désigner les divers membres aux différentes commissions selon le règlement de fonctionnement de ces commissions.

COMMISSION FINANCES

Responsable : Monsieur SOMMER

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Monsieur CONTEJEAN
Monsieur PERNIN
Madame DESLOGES
Monsieur SUBILOTTE

Madame GUICHON
Monsieur MIGUEL
Monsieur GRILLON (suppléant)

Vote : Unanimité

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

Responsable : Monsieur SOMMER

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Monsieur SUBILOTTE
Monsieur MANSOUR
Madame VILMINOT
Madame COUR
Monsieur GRILLON
Monsieur MIGUEL
Monsieur CUGNEZ (suppléant)

Vote : Unanimité

COMMISSION TRAVAUX URBANISME

Responsable : Monsieur REBOURCET

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Monsieur MUNZENMEYER
Monsieur SUBILOTTE
Monsieur MANGEONJEAN
Monsieur GRARADJI
Monsieur GRILLON
Monsieur CUGNEZ
Monsieur MIGUEL (suppléant)

Vote : Unanimité

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Responsable : Monsieur CONTEJEAN

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Monsieur PERNIN
Madame VILMINOT
Madame DE MELO
Madame JACQUEMAIN
Madame GUICHON
Monsieur CUGNEZ
Madame BATTAGLIA (suppléant)

Vote : Unanimité

COMMISSION INFORMATION - CULTURE

Responsable : Madame CHAMBREY

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Madame COUR
Madame DESLOGES
Mademoiselle ZIANE
Madame DE MELO
Madame DAVIAS
Monsieur LIRIA
Madame GUICHON (suppléant)

Vote : Unanimité

COMMISSION VIE SCOLAIRE

Responsable : Monsieur MUNNIER

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Madame PEREIRA
Madame RECEVEUR MARCHAL
Monsieur GRARADJI
Madame JACQUEMAIN
Madame GUICHON
Monsieur LIRIA
Madame DAVIAS (suppléant)

Vote : Unanimité

COMMISSION ENFANCE JEUNESSE – CONTRAT DE VILLE

Responsable : Madame CHAPUT

Monsieur le Maire :

- fait appel à candidatures

Candidats :

Mademoiselle ZIANE
Madame VILMINOT
Monsieur GRARADJI
Madame PEREIRA
Monsieur LIRIA
Madame DAVIAS
Madame BATTAGLIA (suppléant)

Vote : Unanimité

Monsieur MIGUEL :

- demande à partir de quelle date les membres extérieurs peuvent s'inscrire pour participer aux commissions et s'ils sont limités en nombre.

Monsieur le Maire :

- répond que le nombre n'a jamais été limité et qu'il convient de s'inscrire en mairie jusqu'au 30 avril.

Monsieur LIRIA :

- fait remarquer que si la date de la Commission finances est déterminée, les membres extérieurs, sauf s'ils s'inscrivent rapidement, ne pourront y participer.

Monsieur le Maire :

- confirme qu'effectivement la Commission finances aura lieu mercredi 04 avril à 18 h. Cependant, les membres extérieurs qui se seront inscrits préalablement à cette date pourront participer à ladite commission.

6 – INDEMNITE DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

Monsieur le Maire :

- propose, conformément à l'article 2123-23 du code général des collectivités territoriales et à la loi n° 2000-294 du 05/04/2000, de fixer comme suit le montant des indemnités des élus, pour lesquelles les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2001 :

F Maire : 46,36 % de l'indice terminal en vigueur du traitement des fonctionnaires (indice brut 1015), soit 10 639,81 F bruts

F Adjoint : 35,20 % du montant brut de l'indemnité du Maire, soit 3 745,21 F bruts

F Conseillers délégués : 11,27 % du montant brut de l'indemnité du Maire, soit 1 199,16 F bruts

Vote : 22 pour
7 abstentions

7 – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur SOMMER :

- explique que, dans un premier temps il présentera son rapport d'orientations budgétaires au nom du groupe majoritaire, dans un second temps un représentant de l'opposition fera de même. Ces débats ne feront l'objet d'aucun vote.

« Conformément à la loi du 6 février 1992, un débat sur les orientations budgétaires doit se dérouler dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Cependant, cette année, nous sommes dans une situation particulière puisque le conseil municipal sortant n'a pas procédé au dit débat, ni adopté le budget primitif afin de laisser le soin à la nouvelle équipe de définir ses propres orientations.

De plus, notre règlement intérieur n'a pas encore été établi puisque nous devons le discuter lors de cette séance. Dès lors, le conseil municipal n'est pas tenu d'organiser un débat d'orientations budgétaires comme le précise la circulaire 158 du 13 mars 2001 de Monsieur le Préfet de la Région de Franche Comté et Préfet du Doubs. Pour autant, il nous a semblé intéressant de proposer cet échange avant la réunion de la commission des finances du mercredi 4 avril et avant le conseil municipal du 13 avril, pour entendre et examiner les remarques et propositions de notre assemblée.

Je vous rappelle que ce débat ne donne pas lieu à délibération ni à un vote.

Avant de poursuivre, je souhaiterais en votre nom à tous, saluer le travail réalisé par mon prédécesseur Jean-Claude PETETIN. Sa capacité de travail et sa rigueur ont été reconnues unanimement. Et si mon approche des problèmes sera naturellement différente, je m'attacherai à travailler avec la même rigueur, le même souci de bonne gestion dans l'intérêt de tous les Charmontais.

Cette année 2001 est marquée par les élections municipales et le véritable démarrage de la communauté d'agglomération. La CAPM perçoit maintenant la taxe professionnelle avec la TPU et assure la compétence de la collecte et le traitement des ordures ménagères. Ce transfert de charges a permis aux contribuables Charmontais de bénéficier de la suppression de la taxe d'ordures ménagères.

Nous souhaitons pour l'avenir que la CAPM développe des projets intercommunaux les plus appropriés et soit une véritable communauté plus solidaire. Une ville comme la nôtre ou comme BETHONCOURT, qui possède sur son territoire, une forte proportion de logements sociaux, doit bénéficier d'une plus grande solidarité financière.

Quels seront nos principaux objectifs pour l'année 2001 ?

- Concernant la taxe d'habitation et les taxes foncières, nous maintiendrons les taux. Seules les bases évolueront de 1% telle que prévue dans la loi de finances.
- Nous poursuivrons le travail engagé qui vise à maîtriser voire à réduire nos dépenses de fonctionnement chaque fois qu'il sera possible de le réaliser. Nos frais de personnel devraient augmenter de 2,6 % cette année sans effectuer d'embauche.
- Nous mettrons en œuvre nos projets en matière d'habitat. Cette orientation est vitale pour notre ville. Il serait dramatique que notre commune passe en dessous de la strate de 5 000 habitants. C'est une perspective que nous refusons. Moins d'habitants, c'est moins de ressources fiscales, c'est moins de dotations de l'Etat. C'est donc une participation fiscale plus importante pour ceux qui restent car il arrive un moment où certaines dépenses deviennent incompressibles. Il faudra en assumer la charge.

En ce début de mandat, nous devons faire preuve de beaucoup de prudence dans nos choix car nous ne connaissons pas encore le montant de toutes les dotations dont nous devons bénéficier.

Seule la DGF est notifiée et elle est en diminution de 80 000 F.

Nous attendons un changement significatif dans la politique conduite par la CAPM en matière de solidarité. Nous souhaitons qu'il soit mis fin à cette incertitude permanente qui plane sur la dotation intercommunale.

Celle-ci peut passer d'une année à l'autre de zéro à plus de 900 000 F.

Nous avons besoin que cette solidarité s'inscrive dans la durée et bénéficie d'une certaine régularité dans son montant pour pouvoir programmer notre politique de fonctionnement et d'investissement sur plusieurs années.

Notre niveau d'endettement augmentera cette année avec l'emprunt réalisé pour financer la restructuration de la maternelle Bataille et la ludothèque.

Cependant, notre endettement reste raisonnable puisqu'il se situe à hauteur d'environ 2 600 F par habitant. Il convient de comparer ce ratio avec celui d'une ville de notre importance, ce dernier s'élève à 5 500 F. Nous retrouvons le niveau d'endettement que la ville connaissait en 1995. Nous serons très attentifs à l'évolution de notre dette pour ne pas compromettre durablement notre capacité d'investissement. Le recours à l'emprunt n'est pas en lui-même un signe de mauvaise gestion. Il permet de faire contribuer la génération future à des équipements dont elle bénéficiera mais dans ce domaine comme dans tout autre, il faut raison garder.

En matière de dépenses de fonctionnement, nous poursuivrons les travaux de mise aux normes de sécurité de nos écoles ainsi que l'entretien de notre patrimoine.

La jeunesse ne sera pas oubliée puisque les jeunes du village vont pouvoir bénéficier dans les prochaines semaines du nouveau local ados qui est en cours d'aménagement dans le bâtiment Bataille.

Par ailleurs, le contrat temps libre signé avec la CAF trouvera cette année sa vitesse de croisière et permettra de développer de nouvelles actions en direction de la jeunesse et de l'enfance.

Quant à l'investissement, nous mettrons l'accent sur deux opérations importantes :

1. La rénovation de la toiture de la salle polyvalente dont le coût est estimé par nos services techniques à 520 000 F.
2. La première tranche de la rénovation de la rue du Nord. Nous espérons que ce chantier pourra commencer avant l'été mais rien n'est sûr car les entreprises de travaux publics sont très sollicitées en cette période de croissance économique, ce qui conduit à des délais d'intervention parfois importants. La procédure d'appel d'offres est engagée et nous souhaitons ardemment que les entreprises répondent selon des coûts raisonnables. En tout état de cause, ce chantier sera réalisé cette année. Les conditions de son financement seront examinées lors de la présentation d'une décision modificative en juin. Sur ce dossier de 1 150 000 F, nous ne connaissons que la participation de l'Etat avec la dotation globale d'équipement, soit 238 000 F.

Nous ne connaissons pas aujourd'hui le montant de la participation de la CAPM à ce projet qui a reçu le label PDU de l'établissement intercommunal.

Enfin, et j'en aurai terminé, nous engagerons la concertation avec les habitants du Giboulon sur le projet de rénovation des voiries de ce quartier ainsi que la définition d'un nouveau plan de circulation.

Je rappelle une nouvelle fois que notre débat de ce soir n'a aucun caractère décisionnel. Il constitue, selon moi, le point de départ d'une réflexion qui se poursuivra bien sûr lors de la commission des finances qui est fixée au 4 avril et en séance du conseil le 13 avril. »

A 22 h, Monsieur GRILLON demande une suspension de séance. Celle-ci reprend à 22 h 10.

Monsieur le Maire :

- rappelle que lors d'une suspension de séance, seuls les conseillers municipaux doivent se réunir. Les membres du public ne sont pas autorisés à se joindre à eux.

Monsieur GRILLON :

- présente à l'assemblée son rapport d'orientations budgétaires 2001.

« Compte tenu de nos engagements pendant la campagne, à savoir : vouloir une baisse des impôts TH et TFB pour les ramener dans la moyenne des communes de la CAPM, notre objectif n'est pas de raser gratis, comme le dit Monsieur le Maire dans son discours d'intronisation, mais de rendre le taux d'imposition de GRAND-CHARMONT homogène avec les taux des autres communes de l'agglomération. Cela contribuera à rendre notre commune attractive.

Rappel de l'objectif : faire passer le taux de taxe d'habitation de 11,01 à 10,79 sur 6 ans représente une baisse de 0,22 %.

En 2001, nous proposons une étape avec un taux de 10,9. Cela représente une baisse de 0,11%. Cette baisse annuelle entraînera une réduction d'environ 33 000 F dans les recettes de la commune sur la base des recettes TH en 2000.

Rappel de l'objectif : faire passer le taux de taxe foncière de 22,12 % à 16,66 % sur 6 ans représente une baisse de 5,46 %.

En 2001, nous proposons une étape avec un taux de 21,90. Cela représente une baisse de 0,22 pour respecter la liaison entre les deux taxes. Cette baisse annuelle entraînera une réduction d'environ 42 470 F dans les recettes de la commune sur la base des recettes TFB en 2000.

La budget de la commune devant être équilibré comme un budget des ménages, les réductions de recettes que je viens d'énoncer seront compensées. Par une baisse des dépenses.

Cette baisse des dépenses est possible en engageant les pistes d'actions suivantes :

- ◆ Réduire les frais de réception : 160 KF
- ◆ Réduire les impôts et taxes payés par la ville
 - ü En passant des parkings du domaine privé de la commune au domaine public. Gain possible : 10 000 F.
 - ü En négociant la limite de la commune avec SOCHAUX et permettre d'intégrer les bâtiments du Fort-Lachaux dans le domaine public. Gain possible : 10 000 F.
- ◆ Réaliser le lotissement des Jonchets sur les terrains, propriété de la commune, au lieu de faire l'acquisition d'autres terrains. Cette dernière action permettant de réduire l'investissement pour réaliser l'opération, puis en phase de commercialisation des lots, de réduire l'endettement de la commune.

Pendant 5 ans, les frais de fonctionnement ont progressé de 26 %.

Le budget de la commune était équilibré par des subventions calculées sur la base du nombre d'habitants : 5605 habitants. Depuis, le nouveau recensement de 99 fait apparaître une baisse du nombre des habitants à 5104.

Les subventions sont proportionnelles au nombre d'habitants. Il est donc indispensable de prévoir une baisse des recettes.

A titre d'exemple, 1 % de fonctionnement représente environ 280 920 F.

Et pour la suite, voir notre programme qui était basé sur la mise en adéquation du budget de la commune au juste nécessaire. »

Monsieur SOMMER :

- déclare qu'il souhaite répondre sur trois points de la déclaration. Sur le taux d'endettement entre une ville riche et une ville pauvre, les conséquences sont différentes selon la richesse

de la commune, avec le même endettement. Il est nécessaire de travailler à une diminution du taux d'endettement.

- explique, qu'en ce qui concerne le taux d'imposition, il a le sentiment que Monsieur GRILLON fait une grosse erreur en disant que le taux de la taxe sur le foncier bâti devrait passer de 22 à 16. La baisse n'est pas de 4 % mais de 20 % de la recette. Il semble y avoir confusion entre pourcentage et points.
- en ce qui concerne les frais de fonctionnement il semble évident de les diminuer étant donné que la commune a perdu des habitants. Cette maîtrise de la section de fonctionnement s'effectue en tenant compte des charges fixes qui ne sont pas toujours proportionnelles à l'importance de la population.

Monsieur PERNIN :

- fait remarquer à Monsieur GRILLON que pour ramener les taux d'imposition de GRAND-CHARMONT aux taux moyens de la CAPM il est nécessaire que les conditions économiques soient les mêmes dans chaque commune.

Monsieur GRILLON :

- répond que c'est aussi pour favoriser l'attractivité de la ville, parce qu'on ne peut pas continuer à se plaindre que les gens partent car la ville fait partie de celles dont le taux d'imposition sur le foncier bâti est des plus élevés.
- explique que selon lui, il serait nécessaire d'éviter que les personnes qui ont acheté à GRAND-CHARMONT ne regrettent pas leur acquisition en comparant les taux avec ceux des autres communes voisines.

Monsieur le Maire :

- répond qu'il n'est pas possible de comparer GRAND-CHARMONT et VIEUX-CHARMONT.

Monsieur MIGUEL :

- demande quelle est différence entre VIEUX-CHARMONT et GRAND-CHARMONT.

Monsieur le Maire :

- répond que GRAND-CHARMONT regroupe 53 % de logements sociaux sur son territoire, alors que VIEUX-CHARMONT n'en compte qu'environ 10 %.
- explique que selon lui, la CAPM qui va maintenant toucher la taxe professionnelle pourrait mieux faire en ce qui concerne la dotation de solidarité urbaine, GRAND-CHARMONT et BETHONCOURT sont les communes les plus défavorisées.

Monsieur GRILLON :

- répond qu'effectivement eu égard à l'important habitat social sur ces communes la CAPM devrait accorder une aide afin que ces villes soient en mesure de diminuer leurs taxes.

Monsieur le Maire :

- rappelle que le Président a indiqué que si la CAPM versait une dotation de solidarité, ce ne serait en aucun cas pour diminuer les impôts, sinon il la supprimerait. Par contre, il a

créé un précédent avec BETHONCOURT qui a baissé ses impôts et qui a bénéficié malgré tout d'une dotation de solidarité conséquente.

Monsieur GRILLON :

- pense qu'il serait nécessaire de diminuer les impôts afin de les Charmontais aient le même niveau de vie que leurs voisins.

Madame GUICHON :

- rappelle que des terrains ont été achetés en son temps dans le but de créer une ZAC mais à ce jour rien n'a été fait.

Monsieur le Maire :

- répond que les terrains n'ont pas encore été utilisés mais seront vendus. Ils vont être cédés à la SEDD au prix où la ville les a achetés, c'est-à-dire 2 200 F/a, pour qu'un nouvel habitat s'y implante
- explique qu'en ce qui concerne les terrains des Jonchets, il n'a pas été possible de négocier car les propriétaires voulaient vendre leurs terrains 6 fois plus cher que le prix proposé par les Domaines. Il aurait été pratiquement impossible de revendre ces terrains par la suite. La ville est allée au terme des procédures administratives possibles et maintenant les terrains concernés seront expropriés.

Monsieur GRILLON :

- demande pourquoi on achète des terrains pour construire des lotissements alors que la commune en possède déjà en biens propres.

Monsieur le Maire :

- répond que les terrains de GRAND-CHARMONT sont morcelés, d'où la nécessité d'acquérir d'autres terrains privés afin de constituer un ensemble.

Monsieur REBOURCET :

- rappelle à Monsieur GRILLON qu'il faisait partie de la commission urbanisme et qu'il a pu constater que les projets ne se limitent pas à un lotissement.

8 – SUBVENTION POUR AEI A L'ECOLE DU FORT-LACHAUX

Monsieur MUNNIER :

- expose que, dans le cadre d'un projet d'actions éducatives innovantes (AEI), l'école du Fort-Lachaux, notamment les classes de CE1/CE2, se propose de programmer une rencontre avec une classe d'un village proche de MONTLUCON. Cette rencontre se situerait à mi-chemin entre les deux villes, avec un voyage en bus et des visites de musées.
- indique que le coût de ce projet s'élève à 5 000 F. L'Inspection académique ayant décidé de subventionner ledit projet à hauteur de 1 350 F, il propose d'attribuer une somme identique, soit 1 350 F.

Madame DAVIAS :

- demande quel est l'intérêt pédagogique d'une telle rencontre et pourquoi cette dernière doit avoir lieu à mi-chemin entre les deux villes.

Madame COUR :

- explique que l'initiative du projet était le résultat d'un travail de toute l'année scolaire. Du point de vue pédagogique, toutes les matières sont concernées : histoire, géographie sur les villes, Français. Il s'agit de l'aboutissement d'un travail. Ce projet a été reconnu par l'Inspection académique par sa qualité et sa pertinence.
- informe l'assemblée que le projet initial était effectivement de se rendre à MONTLUCON sur plusieurs jours, mais les responsables se sont trouvés confrontés à des problèmes de coûts et de difficultés d'organisation au niveau de la sécurité et de l'accueil.

Monsieur le Maire :

- propose de passer au vote

Vote : Unanimité

9 – POINTS DIVERS

Monsieur le Maire :

- fait part à l'assemblée de la requête du Conseiller Général, Monsieur GAUTHIER, qui souhaite rencontrer les élus de son canton dans la première quinzaine de mai. La date retenue est le 16 mai à 18 h.

Madame BATTAGLIA :

- explique que depuis deux mois elle habite rue Cuvier, or une partie de cette voie est sur la commune et l'autre partie sur VIEUX-CHARMONT, ce qui entraîne des incongruités en ce qui concerne le ramassage des ordures ménagères.

Monsieur le Maire :

- explique que cette situation est en passe de changer.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 h 45.